

Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 3-2/2023

Exercice 2023

Décision
Budgétaire
Modificative n°3

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Absent : 0

Excusés-représentés : 6

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de décembre à 19h09, le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK (*jusque 20h36*), M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (*jusque 21h05*).

Absents ayant donné procuration :

M THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN

M HUYLEBROECK ayant donné procuration à Mme le Maire (*à partir de 20h36*)

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à M LOGIER

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (*à partir de 21h05*)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus, de nouvelles dépenses envisagées, de nouvelles recettes notifiées. Ces ajustements constituent des décisions budgétaires modificatives.

La décision budgétaire modificative n°3 prévoit :

- En section d'investissement :

RECETTES		DEPENSES	
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	33 000,00 €	16 – Emprunts et dettes assimilés	4 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	-67 950,00 €	20 – Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
		21 – Immobilisations corporelles	-10 000,00 €
		23 – Immobilisations en cours	-40 600,00 €
		040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 650,00 €
TOTAL	-34 950,00 €	TOTAL	-34 950,00 €

- En section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
75 – Autres produits de gestion courante	27 804,00 €	011 – Charges générales	-29 462,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 650,00 €	65 – Autres charges de gestion courante	9 666,00 €
		66 – Charges financières	84 200,00 €
		042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	33 000,00 €
		023 – Virement à la section d'investissement	-67 950,00 €
TOTAL	29 454,00 €	TOTAL	29 454,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2-1 /2023 du 02 février adoptant le Budget primitif 2023,

Vu la délibération 6-4/2023 du 04 avril 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération 8-4/2023 du 04 juillet 2023 adoptant la décision budgétaire modificative n°1,

Vu la délibération 3-1/2023 du 17 octobre 2023 adoptant la décision budgétaire modificative n°2,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modifiée 2023 qui s'équilibre en section d'investissement à - 34 950,00 € et en section de fonctionnement à 29 454,00 € selon le document budgétaire ci-joint,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération,
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX